

2011\_A059

**OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des comités de pilotage restreint et élargi du Plan Climat Territorial**

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Fatima - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FOUQUET Robert - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURICE Jany - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SAEZ Jean-Pierre - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noelle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIÉL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BARRET Guy donne pouvoir à PIN Jacky - BERNARD Christine donne pouvoir à TAULAN Francis - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMI Helliot donne pouvoir à PIERRON Liliane - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DRAOUZIA Fatima - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GROSDEMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LOUIT Christian - MAURET Jacques - MERGER Reine - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

## CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteurs: Monsieur Jean-Pierre Saez  
Monsieur Jacques Bucki

**Objet: Désignation des représentants de la CPA au sein des comités de pilotage restreint et élargi du Plan Climat Energie Territorial  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Lors du Conseil Communautaire du 14 avril dernier, vous avez validé le mode d'organisation de l'élaboration du Plan climat énergie territorial, défini ses instances de gouvernance et indiqué son calendrier de réalisation. Il convient désormais de désigner les représentants de la Communauté du Pays d'Aix au sein du Comité de Pilotage Restreint ainsi qu'au Comité de Pilotage Elargi.

### Exposé des motifs :

Par délibération 2010-B058, du 24 février 2010, la CPA a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial, celui-ci va permettre de donner l'opérationnalité à l'axe 4 de la Charte vers un Développement Durable, « lutter contre le changement climatique et adapter le territoire ».

La délibération n° 2010-B597 en date du 10 décembre 2010, autorise la CPA à postuler en partenariat avec Aix-en-Provence, Gardanne et Vitrolles, à l'appel à projet « Construire et mettre en œuvre des plans climat - énergie - territoriaux en Provence Alpes-Côtes d'Azur » lancé par la Région, l'ADEME et le FEDER .

Etre lauréat de cette procédure permettra (si la CPA est retenue), d'obtenir des subventions pour l'élaboration du plan climat et pour la réalisation d'actions. Aussi, dans le cadre de la réponse déposée le 17 février dernier, les 4 collectivités ont présenté des fiches d'actions qui doivent être assorties de demandes de subventions.

La délibération n° 2011\_A052 en date du 14 avril 2011 a permis de valider le mode d'organisation de l'élaboration du Plan climat énergie territorial, de définir ses instances de gouvernance et d'indiquer son calendrier de réalisation.

Les instances se décomposeront en :

- **Un comité de pilotage restreint**, présidé par les trois élus référents de la CPA en appui avec les élus référents des villes « co-pilotes » (Aix-en-Provence, Gardanne et Vitrolles).

Ce comité arrête les décisions structurantes du PCET, et se réunit 3 fois par an.

- **Un comité de pilotage élargi**, composé :
  - des membres du comité de pilotage restreint,
  - des Elus communautaires concernés par les secteurs du PCET (aménagement, transports, habitat, économie, forêt),
  - des Elus des communes de la CPA,
  - des Elus représentant les intercommunalités limitrophes : Parc Naturel Régional du Luberon, l'Agglomération Provence, Marseille Provence Métropole, La Communauté d'agglomération pays d'Aubagne et de l'Etoile.
  - des partenaires Etat - ADEME- Région Provence Alpes Côte d'Azur
  - du Conseil de développement, représentant la société civile.

Le rôle de ce comité de pilotage élargi, est d'assurer la cohérence et la complémentarité des politiques de l'ensemble de ces acteurs, il se réunira une fois par an.

- **Un comité technique**, composé
  - du chef de projet PCET de la CPA qui pilote, en appui avec les chefs de projet des villes « co-pilotes », le dispositif,
  - des chefs de projet des programmes énergie climat des Agendas 21, villes lauréates, et responsables techniques des villes de la CPA,
  - de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix

Il est chargé de préparer les réunions des comités de pilotages, de faire des propositions techniques et donner un avis technique sur les décisions.

Il convient dès à présent de désigner les trois membres du Comité de Pilotage Restreint ainsi que les cinq membres du Comité de Pilotage Elargi représentant la Communauté du Pays d'Aix.

#### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

VU la délibération n°2007-A190 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007 relative à la politique générale sur l'énergie et la diminution des gaz à effets de serre ;

VU la délibération n°2010-B058 du Bureau communautaire du 24 février 2010, décidant le lancement d'un Plan Climat Energie Territorial ;

VU la délibération n°2010-B459 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 qui a fixé les modalités d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial ;

VU la délibération n°2010-B597 du Bureau communautaire du 10 décembre 2010 relative à l'appel à projet « Construire et mettre en œuvre des plans climat - énergie - territoriaux en Provence Alpes Côtes d'Azur » ;

VU la délibération n°2011-A052 du Conseil Communautaire du 14 avril 2011 relative au Plan Climat Territorial, organisation et gouvernance ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de ne pas procéder au vote au bulletin secret, en application de l'article L2121-21 du CGCT ;
- **DESIGNER** les trois représentants de la CPA au comité de pilotage restreint et les cinq représentants au comité de pilotage élargi ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers de demandes de subvention auprès de l'ADEME, de la Région et du FEDER .

**OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des comités de pilotage restreint et élargi du Plan Climat Territorial**

Vote sur le rapport

1) Décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la CPA au sein des comités de pilotage restreint et élargi du Plan Climat Territorial

Inscrits	144
Votants	126
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	126
Majorité absolue	64
Pour	126
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve la proposition et décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret.

2) Procéder à la désignation des représentants de la CPA au sein des comités de pilotage restreint et élargi du Plan Climat Territorial

Ont déclaré candidature :

Comité de pilotage restreint	Jean-Pierre SAEZ
	Jacques BUCKI
	Guy BARRET
Comité de pilotage élargi	Jean-Claude PERRIN
	Jean CHORRO
	Jean-Claude FERAUD
	Roger PELLENC
	Philippe CHARRIN

Inscrits	144
Votants	126
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	126
Majorité absolue	64
Pour	126
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des comités de pilotage restreint et élargi du Plan Climat Territorial**

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Sont désignés représentants de la CPA au sein des comités de pilotage restreint et élargi du Plan Climat Territorial :

Comité de pilotage restreint	Jean-Pierre SAEZ
	Jacques BUCKI
	Guy BARRET
Comité de pilotage élargi	Jean-Claude PERRIN
	Jean CHORRO
	Jean-Claude FERAUD
	Roger PELLENC
	Philippe CHARRIN

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents



Acte rendu exécutoire par transmission  
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le **08 JUIL. 2011**